



règlement facture et contre signature du PV de réception de travaux avec réserves

Par **MFK**, le **23/07/2019** à **18:19**

Bonjour,

J'ai fait réaliser des travaux de maçonnerie. Le chantier est terminé mais comporte à mon avis, de nombreuses malfaçons. Je veux emettre des réserves sur le procès verbal de réception des travaux. L'artisan refuse de le contre signer et me somme de le payer. Que dois-je faire? Ai-je le droit de différer le paiement tant qu'il ne contresigne pas le PV? Dois-je lui envoyer une lettre recommandée pour travaux mal réalisés et payer? je suis perdue et ne sais pas que faire... je ne peux pas déduire les 5°/° de garantie car ils n'étaient pas prévus sur le devis... Que faire pour faire valoir ses droits tout en restant "dans les clous" de la loi et ne pas se mettre en tord?

Nul n'est censé ignorer la loi... elle est pourtant souvent bien hermétique..

Dans l'attente de vos réponses, Merci à vous!